



3e Rapide Interne de l'ÉCHIQUIER MALOUIN

Du 25 Janvier 2026

Règlement du tournoi

Tous les participants au 3e Tournoi Rapide Interne de l'Échiquier Malouin s'engagent à respecter le présent règlement.

Article 1 : tournoi

L'Échiquier Malouin organise son troisième Tournoi Interne de Parties Rapides le 25/01/2026. Ce tournoi en cadence rapide (12 minutes + 3 secondes / coup) en 7 rondes, est homologué FFE et FIDE. Pour participer, un joueur doit avoir une Licence A ou B et être membre de l'Échiquier Malouin.

Le tournoi est homologué FIDE sous le n° 457451 , et FFE sous le n° 70510 .

Article 2 : règles

L'annexe A.5 sur les parties d'échecs en cadence rapide s'applique.

Les règles du jeu sont les dernières règles de la FIDE applicables le premier jour de la compétition.

La partie sera perdue après le 2^e coup illégal achevé.

Le appariements se font au système suisse intégral. Les appariements sont établis par le logiciel PAPI 3.3.8 de la FFE.

Seront appariés à la 1^{re} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence avant la fin des horaires de pointage (cf. article 4). Le « bye » n'est pas autorisé. Les nulles par consentement mutuel sont interdites avant 10 coups.

Article 3 : cadence et nombre de rondes

Le tournoi se joue en 7 rondes de 12 minutes + 3 secondes / coup.

Article 4 : localisation et horaires

Le tournoi se déroule à la Salle du club, Salle du Comité de Quartier de Saint Servan, 1 Place Bouvet, 35400 Saint-Malo (voir l'annexe au règlement ci-dessous).

Pointage de 9h15 à 9h45. Les horaires des rondes sont les suivants (les horaires des rondes 2, 3, 5, 6 et 7 sont donnés à titre indicatif) :

1er ronde à 10h, R2 10h40, R3 11h20, R4 14h, R5 14h40, R6 15h20, R7 16h,

Remise des prix et « pot de l'amitié » 17h.

Article 5 : inscription

Tous les joueurs doivent se pré inscrire au près de l'organisateur sur le site helloasso au plus tard le 22/01/2026 à 18:00. Le tournoi est réservé aux 30 premiers joueurs ayant demandé leur inscription.

Les droits d'inscription sont de 0 € pour les membres du club.

Article 6 : départages et prix

Les Prix au général sont :

1e : Une coupe, 2e : un lot, 3e : un lot. 1er jeune : Une Coupe

Les départages pour le classement sont dans l'ordre :

- Buccholz Tronqué,
- Cumulatif,
- Performance.
- **Pour le calcul du Buchholz et du Sonneborn-Berger dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.**

Article 7 : dispositions particulières

Tout joueur sera exclu définitivement après un forfait non prévenu, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements n'aient été publiés.

Tout joueur ne se présentant pas dans les 10 minutes qui suivent le lancement de la ronde perd par forfait à moins que l'arbitre n'en décide autrement.

Les blitz et analyses sont interdits dans la zone de jeu.

Fumer ou vapoter (usage de cigarette électronique) sont interdits dans la salle de jeu.

Les animaux domestiques (chiens, chat) ne sont pas autorisés dans la salle de jeu.

Tout contrevenant au présent règlement pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Article 8 : arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est AL AHDAB Nasir (AFO2).

Article 9 : droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent l'Échiquier Malouin à publier, dans le cadre de son blog, site web ou pour des médias extérieurs, des articles, photos ou vidéos à propos de ce Tournoi sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

Article 10 : responsabilité des compétiteurs mineurs

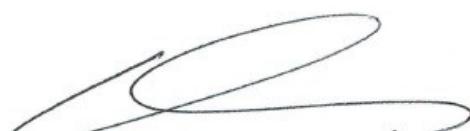
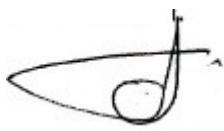
Les compétiteurs mineurs sont sous la responsabilité de leur responsable légal (parent, tuteur, ...) ou de leur accompagnateur (animateur, responsable de club) dès lors qu'ils quittent la zone de jeu.

S'il doit s'absenter en cours de journée, il appartient au responsable légal de compétiteurs mineurs de communiquer, à l'organisateur du tournoi, un numéro de téléphone auquel il peut être joint en cas de nécessité.

Fait à Saint-Malo, le 23/12/2025

L'Arbitre Principal, Nasir AL AHDAB

L'Organisateur, Pierre THEON



Annexe au Règlement

Le lieu de la compétition (Sous la Mairie Annexe de Saint Servan - La Salle du club, Salle du Comité de Quartier de Saint Servan, 1 Place Bouvet, 35400 Saint-Malo) se compose de la zone de jeu, des toilettes et de la buvette.

La zone de jeu est constituée de l'espace où se déroulent les parties (les 2 salles de jeu).

Un joueur au trait ne peut quitter la zone de jeu sans l'autorisation de l'arbitre.

Un joueur ne peut quitter le lieu de la compétition en cours de partie sans la permission de l'arbitre. Le non-respect de cette règle est considéré comme un abandon de la partie.